

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoy, tenue le **JEUDI 16 décembre 2021** à 19 h 15 sur la plateforme Zoom et présidée par madame Tania Naim, vice-présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
au Trésor-du-Boisé		Madame Fatou DIOP
Beaconsfield	Absente	Madame Élizabeth HUART
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle	Absente	Madame Nassima BOUFENIK
Cardinal-Léger		NIL
Catherine-Soumillard		Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Marie-Ève BRUNET-KITCHEN
Collège Saint-Louis		Madame Yamina SIDANE
Dalbé-Viau		Madame Jessica TALBOT
de la Mosaïque	Absente	Madame Sharon GO
de la Traversée		PAS DE CÉ
de l'Altitude		Madame Mireille-Sandrine CHIAMO-MONTCHEU
de l'Odyssée		Monsieur Benoît LEFEBVRE
de l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde DJABIA-GOMIS
des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
des Berges-de-Lachine	Absente	Madame Françoise MICHAUD
des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Découvreurs	Absente	Madame Hind CHAKIR
des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
des Saules-Rieurs		Madame Myriam MÉNARD
des Sources	Absent	Monsieur Purmanand NILMADHUB
Dollard-des-Ormeaux		Monsieur Steeve NADON
Dorval-Jean-XXIII		Monsieur Othman HABLANI
du Bois-de-Liesse		NIL
du Bout-de-l'Isle		Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Chêne	Absente	Madame Martha CADIEUX
du Grand-Héron		Monsieur Michel-André VALLIÈRES-NOLLET
du Petit-Collège		Monsieur Frédéric DUBÉ
du SAS		NIL
Édouard-Laurin		Monsieur Dan NGUYEN
Émile-Nelligan		Madame Bernadette DIEDHIOU
Enfants-du-Monde		Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil	Absente	Madame Marie-Carmène JUSMA
Félix-Leclerc	Absente	Madame Sanaz SALEHI
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Madame Tina MONTREUIL
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Caroline BEDROS
Hébert	Absent	Monsieur Louis BOURGEAULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		NIL
Île-des-Soeurs	Absente	Madame Catherine BRETON
Jacques-Bizard		Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Monsieur Abdelmoutalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		NIL
John-F. Kennedy		Madame Tanya SIMKUS
Joseph-Henrico		NIL
Katimavik	Absente	Madame Marta CRUZ
Lajoie	Absente	Madame Catherine PARÉ
Lalande	Absente	Madame Marie-Hélène HOFBECK
Laurendeau-Dunton		Monsieur Guillaume LEFEBVRE
Laurentide		NIL

L'Eau-Vive		Monsieur Presley TCHOUA TAKWI
Lévis-Sauvé		Madame Pascale LIDJI
Marguerite-Bourgeois		Monsieur Stefan MIZERA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		Madame Monica FARAG
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Yohann DERICKXSEN
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Geneviève LAJEUNESSE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Zineb MDAGHRI
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes	Absente	Madame Marie-Frédérique BIRON
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUDJOU
Paul-Jarry	Absente	Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin	Absente	Madame Aurora BETANCOURT-CASTRO
Pierre-Laporte		Madame Hajar ELHOUBBI
Pierre-Rémy		Madame Ghyslaine NDUWIMANA
Pointe-Claire		Madame Audray PROVOST-MÉNARD
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est	Absent	Monsieur Michel KHOUDAY
Saint-Clément-Ouest		Madame Ping LU
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Cindy MURPHY
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Rose-Joséphine NGO-MBENOUN
Saint-Louis		Madame Laura GARCIA
Saint-Luc	Absente	Madame Thiri-Kay KHINE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement	Absente	Madame Valérie BERTHIAUME
Victor-Thérien	Absente	Madame Emily HOUSTON ST-MARTIN

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide	Absente	Madame Gaël BICHOTTE
de l'Odysée		Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour		Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy		Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Pascale Lidji, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Mélanie Bazin, substitut, école des Coquelicots
 Madame Élise Campeau, substitut, école des Découvreurs
 Madame Mariam Maarouf, substitut, école du Grand-Héron
 Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly
 Madame Deborah Davis, substitut, école Murielle-Dumont
 Madame Hélène Marchand, substitut, école Notre-Dame-de-Lourdes
 Monsieur Romain Nanta, substitut, école Pointe-Claire
 Madame Caroline Chartrand, substitut, école Saint-Clément-Est
 Monsieur Nicolas Sirois, substitut, école Saint-Luc

Public

Monsieur Yan Ouellette, membre du CA du CSSMB
 Madame Halleh Mostavi, parente, école Jonathan-Wilson

Autres présences

Monsieur Éric Lauzon, DGA (RÉTAC : Saint-Laurent)

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 16.

Madame Tania Naim, vice-présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Elle annonce qu'elle présidera la séance en l'absence de madame la présidente. Elle souligne la visite de monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint du CSSMB.

1. PAROLE DU PUBLIC

Monsieur Yan Ouellette salue l'assemblée et souligne son plaisir de retrouver les membres du CP.

2. MOT DES DGA

Monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint du CSSMB, se présente, salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil.

Il est mentionné que la rencontre du CP fait suite à la présentation par le premier ministre d'une nouvelle série de mesures visant à limiter la propagation du variant Omicron. Il fut annoncé, entre autres, que les étudiants au secondaire ou aux études supérieures ne retourneront physiquement en classe que le 10 janvier et devront alors porter le masque en tout temps. Les cours prévus dans la semaine du 3 janvier seront donnés à distance.

Malgré les mauvaises nouvelles annoncées par le premier ministre en début de soirée, monsieur le DGA déclare avoir quelques bonnes nouvelles pour les membres du CP concernant le CSSMB.

Monsieur Lauzon annonce que le CSSMB a remporté le prix d'excellence de la fonction publique du Québec pour ses référentiels sur la gestion efficace d'un établissement, sur la gestion efficace d'un service et pour l'enseignement efficace dans les écoles. Il s'agit d'un prix prestigieux. Le CSSMB était en compétition avec des universités, des hôpitaux, la fonction publique générale, etc. Le CSSMB est fier de ce prix car il est le fruit d'un travail collaboratif. Le travail a été effectué avec les 12 000 employés du CSS. Monsieur le DGA indique que cela a permis de poser une fondation afin d'avoir une vision et une orientation communes dans le CSS.

Monsieur Lauzon évoque le colloque (virtuel) sur la douance du CSSMB du 3 décembre dernier. Ce colloque provincial constitue une première au Canada et fut un franc succès. Plus de 1 300 personnes y ont participé dont de nombreux chercheurs universitaires, enseignants, parents, etc. Il s'agit d'un créneau que développe le CSSMB. Le CSSMB est fréquenté par plusieurs élèves doués et qu'il est doté de plusieurs points de services. C'est une clientèle dont il faut s'occuper car d'autres difficultés accompagnent souvent la douance. Le CSSMB a développé une belle expertise qui commence à être reconnue au Québec.

Monsieur Lauzon annonce que les écoles du CSSMB ont reçu la visite des CIUSSS pour une première dose de vaccin. L'administration de la seconde dose débutera en janvier prochain. Le taux de vaccination est variable selon les écoles (taux de vaccination entre 20 % et 60 % pour les élèves du primaire de 5 à 11 ans). La collaboration avec le secteur de la santé a été excellente et tout s'est très bien passé dans les écoles.

Toujours en lien avec la pandémie, monsieur Lauzon annonce que le CSSMB finit de livrer aujourd'hui les tests rapides dans les écoles. Ces tests se rendront dans les familles pour la période de Noël et seront accompagnés de l'ensemble des instructions et indications. Les parents devraient les recevoir dès le lendemain dans les sacs d'école des enfants.

Monsieur Lauzon répond aux questions lui ayant été acheminées avant la rencontre par les membres du CP.

Il a été demandé de donner des éclaircissements sur la politique du CSSMB relative au processus de la rentrée en classe du matin et si des changements ont été effectués concernant la supervision de la cour d'école avant le début des classes. Monsieur Lauzon soutient qu'il n'existe pas vraiment de politique à ce sujet au CSS. Les écoles sont vraiment autonomes à ce niveau. Chaque école organise sa rentrée. Monsieur le DGA suggère que le parent à l'origine de cette question se réfère à la direction de son établissement s'il a été témoin de problématiques ou de difficultés. Au niveau du CSS on n'a pas donné d'orientation à ce sujet.

En ce qui concerne le COVID-19, monsieur Lauzon signale qu'on dénombre environ 1 000 cas depuis le début de l'année scolaire. 134 classes ont été fermées pour des périodes variant de 5 à 12 jours. Malheureusement, certaines écoles du CSSMB ont dû être fermées à cause du variant Omicron. Les écoles ou les classes sont toujours fermées à la suite d'une recommandation de la direction de la Santé publique. Cette dernière procède à l'évaluation du niveau de risque, du niveau de dangerosité et du niveau de contagion avant d'émettre une recommandation. Cinq écoles ont été fermées. Le CSSMB reste très vigilant. La Santé publique a plusieurs cas à traiter. Le délai de réponse de l'année dernière n'est pas le même que celui de cette année car la Santé publique n'a pas nécessairement le même nombre d'employés disponibles pour effectuer les traitements et les enquêtes.

Il a été demandé si les tests rapides sont menés dans les écoles par le personnel formé à cet effet ou par les ambulanciers Saint-Jean, et quels sont les délais ainsi que la procédure suivie. Monsieur Lauzon répond que le ministère de l'Éducation a souscrit une entente avec l'Ambulance Saint-Jean pour soutenir les écoles dans l'administration de tests rapides. Il donne l'exemple d'un élève présentant des symptômes dans une école afin d'expliquer la façon dont est faite une demande à l'Ambulance Saint-Jean : on fait passer un test rapide à l'élève. Advenant qu'il soit positif, l'élève doit aller faire confirmer ce résultat dans un centre de dépistage. Si ce résultat positif est confirmé par le centre de dépistage, le CSS peut demander à l'Ambulance Saint-Jean de venir effectuer des tests ciblant la classe en question. L'Ambulance Saint-Jean se présente habituellement le lendemain, dépendamment de l'heure à laquelle la demande a été faite, et cela se passe relativement bien. Monsieur Lauzon précise que l'Ambulance Saint-Jean ne se déplace pas si on est confronté à un seul cas positif et si le test a été effectué seulement en clinique de dépistage et non à l'école. Il s'agit d'une question de délai par rapport à la validation du test. À ce moment-là, on va surveiller les symptômes dans l'école et dans la classe. Des personnes formées vont administrer un test rapide dans la classe pour voir si l'élève est positif ou négatif advenant qu'il présente des symptômes.

Il a été demandé si le CSSMB est prêt pour un éventuel désastre lié au nouveau variant. Monsieur Lauzon répond par l'affirmative en précisant que les écoles ont des plans d'urgence. L'an passé, le CSSMB a beaucoup travaillé sur ces plans d'urgence. Il y a eu de longues périodes durant lesquelles on a fermé. La distribution d'ordinateurs a été faite. Les écoles ont des ordinateurs et des tablettes en quantités suffisantes pour distribuer aux familles n'ayant pas accès à du matériel informatique. Les enseignants sont maintenant formés avec toutes les diverses plateformes (ex : Google Classroom, etc.). Les écoles du CSSMB seront prêtes à basculer à distance dans un délai de 24 à 48 heures lorsque cela sera nécessaire. Le CSSMB a avisé ses écoles.

Il a été demandé de bien vouloir rappeler le règlement relatif à un élève devant se confiner ou se faire tester et si l'école peut ou doit exiger un test négatif. Monsieur Lauzon mentionne que la Santé publique va habituellement émettre une recommandation, comprenant une date de retour, qui doit être remise à la famille d'un élève ayant été identifié comme un cas modéré. Cette date de retour tient compte d'une période d'incubation. Normalement, la période doit être finie lorsque l'élève revient, qu'il ait été testé ou non. Monsieur le DGA ajoute que c'est normalement très sécuritaire. Cependant, en ce moment, la Santé publique peut recommander à certaines classes d'envoyer les élèves se faire dépister par mesure de prévention. À ce moment-là, le CSS ne fait pas la validation. On se fie au bon jugement des

parents. Ceci-dit, le CSS effectue une vérification des symptômes. À partir du moment où l'élève en présente un, on va contacter sa famille et faire passer un test rapide afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de propagation dans les classes.

Il a été demandé à monsieur le DGA si les tests salivaires sont disponibles comme au Centre de services scolaire de Laval. Monsieur Lauzon répond par la négative. Il s'agit de projets régionaux de la Santé publique. Les tests salivaires n'ont pas été adoptés sur le territoire montréalais. Il ne s'agit pas d'un choix du CSSMB, mais de celui de la Santé publique d'alimenter certains CSS à ce niveau.

Il a été demandé pourquoi les écoles ne pourraient pas informer les parents lorsqu'elles sont confrontées à un cas de COVID-19 puisque la liste des écoles dans cette situation est publique. Monsieur Lauzon rappelle que la liste est sur le site web du ministère. Le CSS doit faire une déclaration obligatoire au ministère et celle-ci est publique. En tout temps, un parent peut aller voir le nombre de cas déclarés à l'école de son enfant sur le site en question (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-des-cas-de-covid-19-dans-les-ecoles>). Ceci-dit, le CSSMB avait pris l'orientation, l'an dernier, d'envoyer des lettres aux parents dès qu'il y avait un risque ou qu'un symptôme était observé. Les directions d'établissement et plusieurs parents ont indiqué que cela créait une certaine confusion. Un parent pouvait recevoir jusqu'à 4 ou 5 lettres dans la même journée. Les parents ne savaient souvent plus si la lettre les concernait directement, s'il s'agissait juste d'un avis, s'il s'agissait d'un avertissement pour l'ensemble de l'école, etc. Cette année, en plus de continuer de respecter sa responsabilité de déclaration obligatoire à faire sur le site du ministère, le CSSMB a pris l'orientation de transférer les courriels de la Santé publique aux familles des contacts modérés. L'ensemble des élèves touchés de près ou de loin par un cas reçoit une information. La Santé publique présente des problèmes de délais cette année à certains moments. À ce moment-là, il arrive qu'il y ait un décalage et qu'on entende des choses provenant de l'école avant que n'arrive la lettre. Il est demandé aux directions d'établissement d'envoyer d'abord un courriel aux parents, de les informer de la présence d'un cas déclaré dans la classe, de leur demander de surveiller les symptômes, de leur demander de procéder à un dépistage s'il y a lieu et de les informer qu'ils vont recevoir une lettre de confirmation de la Santé publique dans les prochaines heures ou dans la journée suivante. Le CSSMB est très transparent et tous les cas sont déclarés.

Un délégué émet un commentaire à monsieur le DGA à l'effet que les parents de son école ont appris par leurs enfants qu'ils recevraient des instructions de la Santé publique le dimanche suivant. Il mentionne que la direction de l'établissement reste silencieuse et qu'aucun courriel n'a été envoyé aux parents pour les informer du fait qu'un deuxième cas de COVID-19 avait été signalé et que l'école attend les instructions de la Santé publique qui suggère fortement de procéder à des tests. Le délégué soutient que le CSSMB devrait établir une procédure à suivre par les directions d'établissement. Monsieur Lauzon garantit que la procédure est très claire, mais qu'il peut arriver certains cas d'espèce dans des écoles. Il peut arriver, par exemple, que la direction soit absente et que la direction adjointe prenne le dossier. Le CSSMB demande que la direction d'établissement contacte la direction générale adjointe de son secteur pour l'informer des cas dans l'école. On discute ensemble des procédures à prendre. Il s'agit de contacts directs avec la direction d'école et la Santé publique pour ensuite envoyer les bonnes informations. Monsieur Lauzon convient qu'on n'est pas à l'abri d'une erreur ou d'une procédure éventuellement mal appliquée à certains moments. Il ajoute que le CSS corrige le tir lorsque cela vient à ses oreilles par l'entremise des parents ou des analystes. La procédure est très claire. Le CSSMB rencontre ses directions d'établissement, effectue le suivi auprès d'elles et procède à la mise à jour de l'ensemble de ses documents à chaque fois que la Santé publique fait une mise à jour. Le CSSMB prend la démarche et la déclaration au sérieux et ne laisse rien à découvert. Monsieur le DGA souligne avoir constaté certaines anomalies à la lecture des commentaires du délégué et lui suggère d'en parler directement avec la direction de son établissement ou de s'adresser à un analyste du CSSMB s'il venait à être insatisfait de sa rencontre.

Monsieur le DGA effectue un suivi relatif au modèle d'inscription pour les journées pédagogiques au service de Garde. La GRICS, qui est le fournisseur de logiciels en éducation avec lequel le CSSMB doit faire affaire, n'a pas encore développé ce module. Des modules

sont développés dans d'autres CSS. Le CSSMB est en train de faire la tournée des autres CSS pour voir ce qui est développé et si c'est compatible avec nos systèmes. Il mentionne que le CSSMB travaille à ce niveau en ce moment.

Monsieur le DGA déclare que le CSSMB a reçu la confirmation du CIUSSS que la vaccination traditionnelle des élèves de quatrième année du primaire devrait avoir lieu cette année. Il n'est pas en mesure de dire quand exactement pour chacune des écoles, car cela dépend des CIUSSS. Il ajoute que cela dépendra aussi de la situation vaccinale.

Monsieur le DGA mentionne qu'il lui a été demandé, concernant la pérennité des filtres à eau, si une prise en charge est effectuée afin de les remplacer. Ce à quoi il répond par l'affirmative. Le CSS est présentement en train d'étudier tous les scénarios de remplacement par les concierges des filtres faciles d'accès et par le Service des ressources matérielles pour les filtres situés à des endroits plus complexes nécessitant des outils particuliers. Monsieur Lauzon confirme l'existence d'une procédure et assure que le CSS sera prêt lorsque viendra le temps de changer les filtres installés. Quant à la fréquence de remplacement, il l'évalue environ aux 30 000 litres d'eau. Des compteurs installés dans différents points d'eau de chaque école permettront d'évaluer à quel moment changer les filtres. Ces compteurs signaleront à quel moment les filtres devront être changés pour être conformes aux normes et aux prescriptions de la compagnie. L'analyse a été faite partout. Les compteurs et les filtres ont été installés partout où c'était nécessaire. Le CSSMB est en train de finaliser toute la procédure de remplacement pour s'assurer qu'on ne dépasse pas la durée de vie des filtres dans les écoles.

Une question a été posée au sujet du modèle de contrat que le CSSMB demande aux écoles d'utiliser avec les fournisseurs pour les activités intégrées et les sorties éducatives. Monsieur Lauzon mentionne que davantage de précisions lui seraient nécessaires afin de répondre à la question. Il déclare que le secteur juridique du CSS pourra contacter l'expéditeur de cette question afin de lui demander plus de précisions. Madame la vice-présidente mentionne que la présidence du CP a déjà communiqué l'adresse électronique des parents de l'école à l'origine de cette question.

Un délégué demande à monsieur le DGA si les CSSS pourraient diffuser la documentation relative aux inscriptions pour la vaccination dans les deux langues, car la campagne n'a attiré qu'une cinquantaine d'élèves à son école. Monsieur Lauzon déclare qu'il lui semble que l'information est disponible également en anglais sur les sites. Il effectuera une vérification à ce sujet. Le délégué indique que la communication provenant de l'école était totalement francophone créant une confusion dans certaines familles. Une déléguée déclare que LaSalle est un secteur bilingue. Elle juge important que les courriels soient envoyés aux parents dans les deux langues en temps de crise. Monsieur le DGA indique que cette situation sera regardée.

Il est demandé quelles sont les procédures en place pour récupérer les affaires des enfants. Monsieur le DGA répond que l'annonce vient juste d'être faite. Les procédures seront rapidement communiquées par le biais des écoles. Habituellement on a une procédure donnant des horaires aux parents. Il ajoute que les parents de l'école de l'Orée-du-Parc recevront bientôt la procédure pour récupérer les affaires des élèves. Les écoles vont revenir à la date prévue au retour des fêtes. La fermeture sera de deux jours étant donné les vacances de fin d'année. Il faudra voir, pour l'école de l'Orée-du-Parc, si on procèdera en envoyant des feuilles de travaux ou s'il y aura une distribution d'ordinateurs pour deux jours. Une vérification sera faite à ce sujet. La déléguée de l'école de l'Orée-du-Parc mentionne que sa fille de 9 ans lui a demandé si elle allait à nouveau devoir passer un test de dépistage. Elle en a déjà passé un car elle a été en contact avec un cas positif. Monsieur le DGA invite la déléguée à communiquer directement avec la direction de son établissement si la consigne ne lui semble pas claire. Il estime qu'il est important que les communications soient claires en situation de crise ou d'urgence.

Une déléguée demande à monsieur Lauzon s'il est au courant de situations, à la suite de la vaccination des enfants, où des ambulances ont dû être appelées ou si des enfants ont dû être conduits à l'hôpital. Monsieur le DGA répond ne pas en avoir entendu parler. Aucune

école de son réseau (Ville-Saint-Laurent) ne lui a rapporté de cas malencontreux. Il vérifiera auprès de ses collègues DGA qui auraient peut-être eu vent de quelque chose de semblable dans leurs secteurs.

Une déléguée demande s'il est obligatoire de transmettre la preuve d'un résultat négatif à l'école. Monsieur Lauzon répond que la Santé publique dit qu'il n'y a pas d'obligation et que le CSS ne peut pas jouer à la police. La plupart du temps, si un élève doit être en quarantaine, c'est souvent la durée de celle-ci qui fera foi que l'élève n'est plus contagieux. Les élèves devant être isolés sur une plus longue période sont des élèves qui risquent habituellement de contaminer les autres. Si le document de la Santé publique statue qu'un élève doit être en quarantaine du 2 au 10 février par exemple, le CSS va respecter cette consigne à la lettre. Advenant que l'élève revienne le 8 février, il sera retourné à la maison pour terminer sa période d'isolement. Le CSSMB se fie assurément à la bonne foi des parents.

Il est demandé si les élèves de cinquième et de sixième années ayant manqué leurs vaccins à cause du COVID-19 seront vaccinés. Monsieur Lauzon répond que les CIUSSS souhaitent effectuer un rattrapage à la fin de l'hiver et au printemps.

Une déléguée émet le commentaire qu'il est important d'aviser plus rapidement les parents. Elle estime que des parents peuvent mettre des gens en danger qui ne le seraient pas si l'information avait été communiquée à temps. Monsieur Lauzon mentionne que le CSS essaye, avec les directions, de donner l'information le plus rapidement possible. Il ajoute qu'il faut parfois attendre les éléments d'enquête de la Santé publique. La déléguée déclare qu'il n'est pas long d'envoyer un courriel aux parents lorsqu'un cas positif est diagnostiqué. Monsieur le DGA rétorque que l'enquête se mène habituellement rapidement lorsqu'il y a un cas positif. Le CSS demande rapidement aux directions d'établissement d'envoyer un courriel pour informer les parents de l'existence d'un cas positif, pour les encourager à surveiller d'éventuels symptômes et pour les prévenir que la lettre officielle de la Santé publique suivra sous peu. On effectue des rappels fréquents aux directions d'établissement.

Avant de quitter, monsieur Lauzon remercie les membres du CP pour leur attention et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/21-11/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou, appuyée par madame Fatou Diop - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DES DGA**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 25 NOVEMBRE 2021**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 8 NOVEMBRE 2021**
- 6. CONSULTATION**
 - 6.1. Maternelle 4 ans – Addenda à la Politique de transport des élèves (retour : 16 décembre 2021)
 - 6.1.1. Mot du sous-comité de consultation
 - 6.1.2. Résolution
 - 6.2. Calendriers scolaires 2023-2024 - 2024-2025 - 2025-2026 secteur des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle (retour : 5 mars 2022)
 - 6.3. Résolution pour l'achat de bouteilles d'eau
- 7. SUIVIS ET INFORMATIONS**

- 7.1. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (23 au 25 mars 2022)
- 7.2. Plomb dans l'eau des écoles
- 7.3. Capteurs de CO2
- 7.4. Protocole intimidation et racisme
- 7.5. Gabarit pour le rapport annuel
- 7.6. Résolution du CÉ de l'école Lévis-Sauvé – Liberté d'aborder des sujets sensibles en classe
- 7.7. Manque de ressources dans les écoles
- 8. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 8.1. Correspondance
- 9. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 10. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
 - 11.1. Résolution pour le projet de conférences
- 12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 14. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
- 15. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 15.1. Bilan financier du CP
 - 15.2. Prévisions budgétaires 2021-2022 du CP
 - 15.3. Politique et cadre de gestion budgétaire du CP
- 16. MOT SUR LA RÉUNION DU CA**
- 17. VARIA**
 - 17.1. Menaces
 - 17.2. Communication
 - 17.3. Télésurveillance des écoles
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (20 JANVIER 2022)**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 25 NOVEMBRE 2021

(CP/21-12/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 25 novembre 2021 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou, appuyée par madame Fatou Diop – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 8 NOVEMBRE 2021

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du Comité exécutif du Comité de parents du 8 novembre 2021.

6. CONSULTATIONS

6.1. MATERNELLE 4 ANS – ADDENDA À LA POLITIQUE DE TRANSPORT DES ÉLÈVES (retour : 16 décembre 2021)

6.1.1. Mot du sous-comité de consultation

La coordonnatrice du sous-comité de consultation présente le projet de résolution de son groupe de travail à la suite de son étude préliminaire.

6.1.2. Résolution

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/21-12/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA21/22-10-033 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 19 octobre 2021, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion ;

ATTENDU QUE le champ d'application de la Politique de transport des élèves concerne les élèves de 5 ans et plus du secteur jeunes ;

ATTENDU QUE l'avis sur le Cas #5-2021-2022- Avis #1 de la protectrice de l'élève recommande d'inclure dans la Politique de transport des élèves, les élèves de 4 ans en prévision de la rentrée 2022 ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de transport scolaire et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport scolaire ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 20 octobre 2021 au 16 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis ainsi que des recommandations proposées par le sous-comité de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations ;

IL EST PROPOSÉ par madame Katherie Rochette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter l'addenda à la Politique de transport des élèves de maternelle 4 ans, présenté par le Service du transport scolaire, avec les recommandations suivantes :

- **QUE** la Politique de transport des élèves, concernant le préscolaire 5 ans, s'applique aux enfants de la maternelle 4 ans;
- **QUE**, dans les sections de la politique du transport des élèves, les termes « *préscolaire 5 ans* » soient remplacés par « *préscolaire 4 ans et 5 ans* », ou « *préscolaire* » tout court.

(Proposé par madame Katherie Rochette - Proposition adoptée à l'unanimité)

6.2. CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024 - 2024-2025 - 2025-2026 SECTEUR DES JEUNES, DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (retour : 5 mars 2022)

Les membres du CP conviennent de reporter cette consultation à la séance du mois de janvier prochain afin de laisser le temps aux membres d'en prendre connaissance.

6.3. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE BOUTEILLES D'EAU

Un délégué présente un projet de résolution qu'il aimerait voir être adopté par le CP. Il signale avoir été avisé, à son CÉ, que le CSS abandonne l'achat de bouteilles d'eau destinées aux écoles éprouvant des problèmes de plomb dans l'eau. Il ajoute que le CSS a annoncé qu'il allait envoyer des camions afin de ramasser les distributeurs d'eau situés dans les classes. Il considère que c'est prématuré car le CSS n'a toujours pas communiqué les résultats relatifs au taux de plomb dans l'eau après l'installation des filtres. Il indique que des filtres qui ne fonctionnent pas ont été installés à l'école de ses enfants et que l'établissement est obligé de garder des distributeurs d'eau dans certaines classes mais pas dans d'autres sans être capable d'expliquer pourquoi. La procédure suivie l'a été avec des appareils portatifs et non par l'entremise de laboratoires certifiés. Cela ne respecte pas la procédure standard du gouvernement. Son CÉ a pris formellement position pour que le CSS poursuive le financement des bouteilles d'eau jusqu'à ce que trois conditions soient atteintes, à savoir que des tests de conformités de l'eau soient effectués par un laboratoire certifié selon la procédure imposée par le gouvernement, pour chacun des points d'eau qui ont dû être corrigés ; que les résultats soient rendus publics et que le CSSMB présente son plan visant à assurer le maintien des filtres pour ces points d'eau au Comité de parents. Le délégué propose d'étendre la résolution de son CÉ à l'ensemble des écoles du CSSMB éprouvant le même problème. Il avoue craindre davantage le plomb dans l'eau des écoles que le COVID-19. Il soutient que le plomb rentre dans le cerveau des enfants et y reste à vie.

Plusieurs membres du CP font part de leur soutien à la démarche du délégué et de son CÉ.

(CP/21-12/04)

ATTENDU QUE des tests en laboratoire ont confirmé la présence de plomb en quantité excessive pour plus de 400 points d'eau des écoles du CSSMB ;

ATTENDU QUE les experts s'entendent sur le fait que toute présence de plomb dans l'eau potable entraîne des conséquences sur le développement des enfants ;

ATTENDU QUE des mesures correctives ont été appliquées sur les points d'eau fautifs ;

ATTENDU QUE des tests différentiels, à la suite de l'installation des mesures correctives, ont été effectués par des appareils mobiles ;

ATTENDU QUE les experts sont d'avis que ces appareils mobiles n'ont pas la fiabilité d'un résultat publié par un laboratoire reconnu ;

ATTENDU QUE d'effectuer ces tests avec des appareils mobiles n'est pas conforme à la procédure imposée par le gouvernement ;

ATTENDU QUE le CSSMB n'a pas encore présenté son plan pour le maintien des filtres ;

ATTENDU QUE le CSSMB a financé, pour certaines de ces écoles, l'achat d'eau embouteillée pour une période transitoire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Carl Letendre et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le CSSMB continue de financer l'achat d'eau embouteillée jusqu'à ce que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- **QUE** des tests de conformité de l'eau soient effectués par un laboratoire certifié, selon la procédure imposée par le gouvernement, pour chacun des points d'eau qui ont dû être corrigés ;

- **QUE** ces résultats soient rendus publics ;
- **QUE** le CSSMB présente le plan pour assurer le maintien des filtres pour ces points d'eau au Comité de parents.

(Proposé par monsieur Carl Letendre, appuyé par madame Nadine Guertin – Proposition adoptée à l'unanimité)

7. SUIVIS ET INFORMATIONS

7.1. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (23 au 25 mars 2022)

Madame Naim indique que la trésorière prendra soin des inscriptions des participants du CP au prochain congrès annuel de l'Institut TA.

7.2. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

Madame Naim mentionne que le CP a reformulé sa demande à Maître Marie-Josée Villeneuve (secrétaire générale du CSSMB). Elle ajoute que le CP est encore en attente des résultats et qu'une demande officielle d'accès à l'information pourrait être soumise au secrétariat général. Maître Villeneuve fera parvenir les données. Un délégué déclare qu'il fera quand même parvenir une demande d'accès à l'information au secrétariat général du CSSMB. Madame Naim mentionne qu'elle demandera à madame la présidente de se charger de cette demande.

7.3. CAPTEURS DE CO2

Madame la vice-présidente indique que, comme pour le dossier du plomb dans l'eau des écoles, le CP a reformulé sa demande à Maître Villeneuve et reste dans l'attente des résultats.

Une déléguée mentionne que la majorité des capteurs n'ont pas été installés comme ils le devaient ainsi qu'il a été permis de l'apprendre avec les annonces faites au courant de la journée. Elle pense qu'il faudrait savoir quelles écoles sont concernées.

Un délégué soutient qu'il faudrait insister sur les échangeurs d'air. Il mentionne que de détecter le CO2 n'est pas suffisant et qu'il faut également procéder à l'installation d'échangeurs d'air.

Une déléguée ayant assisté à la séance du CA du CSSMB du 6 décembre dernier indique qu'il fut annoncé que l'installation de lecteurs de dioxyde de carbone a été complétée à l'école Henri-Forest. Elle ajoute que des lecteurs ont été reçus pour trois établissements. Ils ont également été commandés pour cinq autres écoles. Le CSS est en attente de les recevoir.

Un délégué déclare que son école va bientôt recevoir des lecteurs. Il considère que c'est très bien mais qu'on ne parle pas d'échangeurs d'air. Il estime que de lire l'information n'est pas assez et qu'une action est nécessaire afin de se débarrasser du CO2. Il soutient que des systèmes existent permettant de respirer de l'air frais provenant de l'extérieur.

Madame la vice-présidente procède à la lecture des commentaires sur le chat, à savoir, entre autres, que le ministre Roberge n'a pas approuvé les échangeurs d'air, qu'un protocole de ventilation a été mis en place en fonction des lectures obtenues, que cela coûterait beaucoup trop cher pour toutes les écoles du Québec et que plusieurs classes n'ont pas de fenêtres dans certaines écoles.

Madame la vice-présidente déclare que le CP pourra rédiger une résolution une fois qu'il aura obtenu les informations et analyses demandées.

Une déléguée demande si le CP pourrait demander au CSSMB quelle est la latitude dont il dispose avec le ministre Roberge. Un délégué précise qu'il faut parler de lecteurs de CO2 et non de capteurs. Un délégué mentionne ne pas connaître la moyenne d'âge du parc immobilier du CSSMB mais soutient que les établissements du CSSMB ne sont pas conçus pour recevoir des systèmes mécaniques de ventilation comme les édifices modernes.

Un délégué déclare que des écoles privées ont installé de la ventilation mécanique, à la suite des problèmes de CO2, malgré des murs et des plafonds fermés. Il soutient que c'est tout à fait possible dépendamment de la volonté du gouvernement et de notre CSS.

7.4. PROTOCOLE INTIMIDATION ET RACISME

Le point est reporté.

7.5. GABARIT POUR LE RAPPORT ANNUEL

Le point est reporté.

7.6. RÉOLUTION DU CÉ DE L'ÉCOLE LÉVIS-SAUVÉ – LIBERTÉ D'ABORDER DES SUJETS SENSIBLES EN CLASSE

Madame la vice-présidente rappelle que le CP a décidé, en novembre dernier, d'intégrer ce point au dossier du protocole en lien avec l'intimidation et le racisme. Le CP attend une réponse de Maître Villeneuve à la résolution qu'il lui a fait parvenir. Un sous-comité sera mis sur pied aussitôt que la réponse de Maître Villeneuve sera et la résolution du CÉ de l'école Lévis-Sauvé sera intégrée au dossier relatif au protocole en lien avec l'intimidation et le racisme. Maître Villeneuve ne devrait plus tarder à répondre.

7.7. MANQUE DE RESSOURCES DANS LES ÉCOLES

Madame la vice-présidente remercie les membres du CP ayant fait parvenir les commentaires de leur CÉ relativement au manque de ressources dans leur école. Il ne sera plus nécessaire de sonder les CÉ car Maître Villeneuve a fait savoir que le CSS détient toutes les informations à ce sujet et qu'elle les enverra au CP. Madame Naim indique que le CX élaborera un tableau à partir des informations qui lui seront communiquées, qui sera ensuite présenté aux membres du CP. Un sous-comité sera probablement mis sur pied. Le CP fera ensuite une proposition au CSSMB. Les parents comprennent qu'il y a une pénurie et saisissent les enjeux, mais la pandémie empire les choses. Une déléguée soutient qu'il faut faire attention avec les chiffres qui seront donnés. Elle mentionne qu'un élève ayant besoin de services et qui réussit peut être considéré comme un élève n'ayant pas besoin de services. Les chiffres qui seront communiqués seront faussés selon elle. Le besoin peut exister, mais on considère que l'élève n'en a pas besoin parce qu'il réussit. Madame la vice-présidente soutient que le CP doit savoir combien de postes sont à combler au CSSMB.

Une déléguée, consciente de la pénurie des ressources y compris dans les services privés, se demande quelle sera la portée de l'étude menée. Elle soutient que le privé fait déjà face à des défis pour répondre à la demande. Madame la vice-présidente convient que la pénurie est généralisée. Cette démarche vise à exercer une pression en disant qu'il s'agit d'une situation critique. Les écoles et les enfants souffrent beaucoup et le CSS est au courant. Madame Naim mentionne qu'elle ne sait pas quelles sont les solutions possibles mais estime qu'il s'agit d'un exercice que les parents du CP doivent mener même s'ils savent que cela va prendre du temps. Les parents ne peuvent pas rester les bras croisés en raison de cette pénurie. Les enfants qui souffrent ne se limitent pas à ceux qui sont en échec mais aussi à ceux qui se dirigent vers un échec ou qui ont besoin d'un soutien.

Une déléguée déclare que les mesures d'adaptation pour les examens ministériels doivent être changés. Elle mentionne qu'il faudrait demander si le CSS a reçu les nouvelles mesures d'adaptation. Elle ajoute que le gouvernement devait les envoyer avant les fêtes au CSS.

8. MOT DE LA PRÉSIDENTE

8.1. CORRESPONDANCE

Madame la vice-présidente indique que la Société canadienne du cancer a publié une infolettre qui a été déposée sur le site de partage Teams du CP sous la rubrique « Société canadienne du cancer ».

Maître Marie-Josée Villeneuve a été nommée DGA du RÉTAC Lachine et LaSalle et continuera d'être le lien du CP au secrétariat général du CCSMB. Maître Marie-Hélène Lambert dirigera dorénavant le secrétariat général du CSSMB.

Madame Naim transmet les meilleurs vœux de madame la présidente aux membres du CP à la veille de la période des fêtes de fin d'année.

9. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Madame Nathalie Vassilaros résume la séance du CCSÉHDAA du 14 décembre dernier. Madame Anne-Lyse Levert, directrice adjointe (Service des ressources éducatives – Adaptation scolaire) a présenté les points de services du CSSMB ainsi que du processus de classement et des classes ÉHDAA. Les membres du CCSÉHDAA ont parlé des règles de régie interne du comité. Plusieurs présentations seront exposées dans le courant de l'année. Madame Vassilaros ajoute qu'un retour a été effectué sur le colloque de la douance ayant eu lieu au début du mois de décembre. Celui-ci fut un franc succès. Des participants provenant de l'extérieur du Québec ont même assisté au colloque.

10. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Madame Raymonde Gomis n'a rien à signaler.

11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

11.1. RÉOLUTION POUR LE PROJET DE CONFÉRENCES

Madame Jessica Talbot procède à la présentation du projet de calendrier de conférences élaboré par le Comité intégration et conférences pour l'année scolaire 2021-2022.

Concernant la conférence traitant du passage du primaire au secondaire, un substitut demande s'il serait possible de parler des droits des enfants éprouvant des difficultés (TDA). Il mentionne avoir appris récemment qu'il y a des classes communication à l'école Cavelier-De-LaSalle et qu'il ne le savait pas car personne n'en parle. Il soutient que le stress est très élevé chez les enfants qui sont en classe communication ainsi que chez leurs parents. Il soutient qu'on a l'impression que l'enfant va être obligé d'aller au régulier alors qu'il a besoin d'une classe adaptée à ses besoins. Madame la vice-présidente mentionne que le Comité Intégration et conférences pourra vérifier si ce sujet pourrait être intégré à la conférence prévue en septembre prochain.

Un délégué mentionne qu'il fut question, lors de la dernière séance du CP, de présenter une conférence traitant de la santé mentale des enfants et permettant aux parents de la détecter. Il souligne qu'il avait été question d'insérer une conférence traitant de ce sujet en mars ou en avril. Madame Talbot déclare que cette conférence peut toujours être ajoutée au calendrier.

Madame la vice-présidente indique que la participation aux conférences du CP s'est accrue avec leur présentation virtuelle. L'argent placé dans les conférences est bien dépensé et tous les sujets présentés sont importants.

Madame Talbot invite les membres du CP à se joindre au Comité intégration et conférences.

(CP/21-12/05)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter les conférences listées dans les tableaux suivants, par visio-conférence, pour les thèmes et aux dates et heures indiquées;

ATTENDU QUE le coût de ces conférences est spécifié dans les tableaux ci-après, pour un total de quatre mille deux cent trente-sept dollars plus taxes (4 237 \$ + taxes) pour 7 conférences;

IL EST PROPOSÉ par madame Jessica Talbot et RÉSOLU à la majorité des membres du Comité de parents d'adopter les sept (7) conférences 2021-2022 aux modalités décrites dans les tableaux annexés pour un prix total de quatre mille deux cent trente-sept dollars plus taxes (4 237 \$ + taxes).

(Proposé par madame Jessica Talbot, appuyée par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à la majorité).

Conférences	Janvier	Février	Mars	Avril
Titre de la conférence	Le plan d'intervention	Bitch : Les filles et la violence	La revanche du cancre	Le stress sans détresse et réussite scolaire
Thème	Le plan d'intervention	L'intimidation, la violence	TDAH	Motivation scolaire et gestion du stress
Organisme	CSSMB	La fondation Jasmin Roy		Comme Unique
Conférencier	Anne-Lyse Levert, Isabelle Gendron et Natalie Ruest	Jasmin Roy	Emmanuel Lauzon	
Public cible	CSSEDHAA + tous	Filles primaire secondaire	CSSEDHAA + TDAH	Parents et élèves du secondaire
Date	Mercredi 26 janvier 2022	25.26.29 janvier, 1.2.5.9 février = 09 février 2022	Mercredi 16 mars 2022	Mercredi 13 avril 2022
Heure et durée (conférencier + questions)	19 h : 60 min + 30 min questions	19h : 60 min + 30 min questions	19h : 60 min + 30 min questions	19h : 60 min + 30 min questions
Coût	Gratuit	950	A déterminer	797 si inscription avant 15 décembre

Conférences	Mai	Juin	Septembre
Titre de la conférence	Le développement de l'image corporelle	Anxiété de performance et troubles anxieux chez les jeunes	Passage primaire-secondaire
Thème	Estime de soi	Anxiété chez les enfants	Passage primaire-secondaire
Organisme	Dre Nadia	De fil en famille	CSSMB
Conférencier	Dre Nadia	Caroline Bolduc travailleuse sociale	Dominic Haché
Public cible	Tous	Tous	Parents et élèves 6 ^e année et secondaire 1
Date	Mercredi 11 mai 2022	Mardi 07 juin 2022	Mercredi 14 septembre 2022
Heure et durée (conférencier + questions)	19h : 60 min + 30 min questions	19h : 90 min + 30 min questions	19h : 60 min + 30 min questions
Coût	1650	840	Gratuit

12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Madame Fatou Diop mentionne qu'aucun budget n'est présentement alloué au Comité innovation et communication. Elle demande si un budget pourrait être disponible pour ce comité afin de lui permettre de mener des actions concrètes. Madame la vice-présidente souligne que la tenue des séances du CP en virtuel plutôt qu'en présentiel devrait permettre au CP de dégager un petit budget pour le Comité innovation et communication.

Madame Diop mentionne que son comité a mis l'accent sur la communication entre les parents et le CP. L'idée est d'offrir un meilleur accès aux renseignements utiles aux parents (ex : invitations, ordres du jour, procès-verbaux, etc.). Le comité aimerait connaître le processus actuel de modification des sites Web du CSSMB. Elle se demande qui est responsable de la mise à jour des sites Web au CSS. Madame la vice-présidente indique que le CP se renseignera à ce sujet. Madame Diop soutient qu'il est important que l'accès aux informations soit facilité pour les parents.

Madame Diop demande s'il ne serait pas possible que toutes les informations soient mises à jour sur le site Web du CSSMB. Il lui est expliqué que les informations déposées sur le site Web du CSSMB sont destinées aux parents du CSS tandis que les informations partagées sur le site de partage Teams du CP sont réservées aux membres du CP. Le secrétaire du CP explique comment sont déposées les informations sur le site Web du CSSMB ainsi que sur le site de partage Teams du CP.

Madame Diop évoque la création d'une boîte à outils permettant d'accéder aux règles d'usage des rencontres. Cette boîte offrirait également des guides destinés aux nouveaux membres. L'objectif étant de permettre une transition plus intéressante entre les membres et d'accentuer la participation.

Madame la vice-présidente déclare que les délégués pourront partager ce travail avec les parents du CÉ pour leur expliquer en quoi consiste le CP.

Madame Diop évoque la nécessité de trouver un outil de communication commun entre les parents et les écoles. Plusieurs plateformes de communication existent entre les enseignants et les parents, alourdissant la tâche de ces derniers qui peuvent avoir plus d'un enfant dans la même école et doivent alors jongler entre différents outils. Le Comité innovation et communication regarde si un outil commun pourrait être recommandé. Un délégué suggère que des guides soient élaborés pour chaque outil utilisé par les enseignants.

Madame Diop indique que le comité qu'elle chapeaute étudie aussi la possibilité pour le CP de présenter des rencontres hybrides au retour du présentiel, afin de donner à ses membres la possibilité de choisir l'option qui leur convient.

13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

La prochaine rencontre du Comité consultatif de transport se tiendra le 13 janvier 2022.

Une courte pause est accordée aux membres du comité à 21 heures 08.
Retour de la pause à 21 heures 18.

14. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

Monsieur Gnahoua Zoabli félicite madame Naim pour la séance du CP qu'elle préside d'une main de maître. Il mentionne que la FCPQ a soumis une requête, lors de son dernier Conseil général, à tous les CP du Québec pour une visite de 30 minutes. Il est mentionné que des questions pourraient être posées en direct aux représentants de la FCPQ lors de leur visite. Un délégué rappelle qu'il fut question, en 2020-2021, d'une possible désaffiliation du CP de la FCPQ. Il souligne que cela avait mené à la création d'un sous-comité. Le délégué demande si le sous-comité ne devait pas être reconduit cette année pour qu'une décision soit prise. Il est répondu qu'il avait été effectivement prévu de reconduire ce sous-comité. Monsieur Zoabli soutient que le CP demeure en observation pour l'année scolaire. Madame la vice-présidence pense que la visite de la FCPQ sera utile et nécessaire. Quelques dates seront soumises à la FCPQ pour sa visite.

Monsieur Zoabli indique que le prochain Conseil général de la FCPQ se tiendra le 5 février 2022 à l'Hôtel Alt Quartier DIX30 à Brossard. Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne.

Monsieur Zoabli indique que le Délégué Express de la FCPQ paraîtra désormais tous les vendredis. Le Délégué Express est déposé sur le site de partage Teams du Comité de parents. La FCPQ a tenu un Conseil général le 20 novembre 2021. Il fut question des règlements adoptés pour la nomination des membres des CÉ. Il fut également question du calendrier des séances de la FCPQ.

Monsieur Zoabli signale la reprise, le 1^{er} décembre dernier, de la FCPQ en direct traitant du projet de Loi 9 sur le protecteur national de l'élève. Des présentations ont été effectuées, dont une des recommandations de la FCPQ. Il précise qu'on a discuté du protecteur national de l'élève (PNÉ) ainsi que du protecteur régional de l'élève (PRÉ). Une consultation de la FCPQ est présentement en cours. Une grille de consultation a été envoyée et doit être complétée par le CP avant le 10 janvier 2022. Monsieur Zoabli recommande la création d'un comité qui puisse répondre à cette consultation.

(CP/21-12/06)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gnahoua Zoabli et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de répondre à la consultation de la FCPQ relative au projet de Loi 9, composé des membres suivants :

- Madame **Martine Riendeau** (coordonnatrice)
- Monsieur **Gnahoua Zoabli**
- Madame **Hala Jawlakh**
- Madame **Katherine Rochette**
- Madame **Fatou Diop**
- Madame **Dalia Ramy**
- Madame **Rose Mbenoun**

(Proposé par monsieur Gnahoua Zoabli – Proposition adoptée à l’unanimité)

Monsieur Zoabli indique que la FCPQ tiendra deux éditions spéciales de la FCPQ en direct, les 11 et 18 janvier prochains sur la réforme du protecteur de l’élève.

La FCPQ s’est penchée sur les cas de violences à caractère sexuels. Une loi pour la création d’un tribunal spécialisé dans le traitement des violences à caractère sexuel a été adoptée au Québec. La FCPQ a débuté ses consultations auprès d’un collectif de jeunes nommé « La voix des jeunes compte ». La FCPQ pointe la nécessité d’une politique dans chaque CSS pour contrer les violences à caractère sexuel. Monsieur Zoabli évoque une rencontre des CCSÉHDAA s’étant tenue le 4 décembre 2021. Il relancera la FCPQ au sujet du transport scolaire payant pour certains étudiants et non pour d’autres afin de voir à ce qu’il y ait une forme d’équité à ce niveau.

15. MOT DE LA TRÉSORERIE

15.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière dresse le bilan financier du CP.

15.2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022 DU CP

Madame la trésorière présente les prévisions budgétaires du CP 2021-2022.

(CP/21-12/07)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du Comité de parents d’adopter les prévisions budgétaires 2021-2022 telles que présentées.

(Proposé par madame Hala Jawlakh, appuyée par madame Pascale Lidji – Proposition adoptée à l’unanimité)

Un délégué demande si une conférence du CP traitera de la gestion de l’inclusion en diversité. Il estime qu’il s’agit d’un sujet très important à l’heure actuelle. Les problématiques sont réelles tant au niveau des enfants qu’au niveau des parents. Madame la vice-présidente demande à madame Talbot de vérifier s’il serait possible de présenter une conférence traitant de l’inclusion. Madame Talbot mentionne qu’elle se mettra en contact avec le délégué à ce sujet.

15.3. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE DU CP

Madame la trésorière signale que des modifications doivent être apportées au document car il ne propose de rembourser que les frais de gardiennage des séances tenues en présentiel.

(CP/21-12/08)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du Comité de parents d’adopter le document *Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents* tel que modifié pour l’année scolaire 2021-2022.

(Proposé par madame Hala Jawlakh, appuyée par madame Carole Mekoudjou - Proposition adoptée à l’unanimité)

16. MOT SUR LA RÉUNION DU CA

Un délégué signale que les membres du CA du CSSMB ont procédé à un vote afin de modifier l'heure (de 18 heures à 19 heures) et l'emplacement de leurs séances. Il suggère néanmoins de vérifier les informations relatives aux séances du CA sur le site Web du CSSMB, car le tout pourrait encore changer à la suite des développements en lien avec le COVID-19 ayant été annoncés dans le courant de la journée. La période de probation de monsieur Alain Lavoie pour le poste de DGA est terminée. Madame Marie-Josée Villeneuve a été nommée DGA. Le CSS va soumettre trois projets au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur. Il s'agit de demandes de financement. Les consultations suivantes ont été adoptées : création d'un acte d'établissement pour la nouvelle école secondaire LaSalle; modification à l'acte d'établissement de l'école Pierre-Laporte; création de groupes de maternelle 4 ans pour les écoles Cardinal-Léger, du Grand-Héron, du Bois-de-Liesse et Notre-Dame-de-la-Paix. Le CP sera bientôt consulté au sujet des calendriers scolaires 2023-2026.

Un délégué demande si les membres du CA ont parlé des recommandations émises par le CP en réponse à la consultation relative à l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans. Un délégué mentionne que rien n'est discuté en séance. Il ajoute qu'il est simplement demandé si quelqu'un demande le vote et que la réponse est toujours négative. Tout est discuté en sous-comité. Madame Ramy souligne avoir fait partie du sous-comité ayant travaillé sur cette consultation. Elle déclare que le sous-comité a discuté de la façon de publiciser cet élément. Elle soutient qu'on essaie de passer le message dans les CLSC, par exemple. Madame Ramy mentionne que le gouvernement oblige l'ouverture de groupes dans des secteurs favorisés. Elle confirme que les dossiers sont discutés principalement en sous-comités. Madame Marie-France soutient que les sous-comités font un bon travail, si bien que les dossiers passent très vite lors des rencontres du CA. Il est mentionné que le public n'est pas admis aux rencontres des sous-comités du CA.

Le CA tiendra sa prochaine rencontre le 25 janvier 2022.

17. VARIA

17.1. MENACES

Un délégué indique avoir soulevé le point des menaces proférées lorsqu'il fut question de l'intimidation en 2020-2021. Il mentionne que des menaces viennent d'être envoyées partout via Instagram. Seuls 14 élèves de la classe d'une de ses filles sont allés en classe. Seuls 8 élèves sont allés en classe à l'école de sa seconde fille. Un élève a confessé avoir eu l'intention d'amener une arme à l'école. Le délégué demande si les parents voient la détresse des enfants. Le COVID-19 est en train de tuer toute la beauté des enfants. Il demande ce que peuvent faire les parents. Les enfants sont perturbés au point de ne plus vouloir se rendre à l'école à la suite de ces menaces. Il demande si un service d'aide psychologique a été déployé et déclare que le tout est passé sous silence comme si tout était rentré dans l'ordre. Ces menaces entrent dans le cadre du dossier relatif à l'intimidation. Ses filles craignent d'aller à l'école. Il demande si la prévention a été faite comme il se doit.

Madame la vice-présidente trouve que la situation est grave et est présente dans plusieurs écoles publiques et privées. Elle pense que cette problématique dépasse le champ d'action du CP. Cela étant dit, les parents doivent parler aux jeunes, vérifier leurs téléphones cellulaires et leurs sacs à dos et les rassurer. La pandémie n'aide pas, mais il y a malheureusement une pénurie de professionnels. Les écoles essaient de rendre disponibles des psychologues. La police et le gouvernement sont au courant du problème et agiront. Les parents doivent sensibiliser les enfants et les suivre car il s'agit d'un mouvement très préoccupant. Les suggestions des membres du CP sont les bienvenues. Il est inutile de mettre de la pression sur le CSS, sur la police ou sur le gouvernement, car ils font tout ce qu'ils peuvent. Il faut rassurer les

jeunes et savoir ce qui se passe autour d'eux pour être toujours préparés face à de tels événements.

Un délégué mentionne que cela rappelle ce qui s'est passé avec la pandémie où des gens sains d'esprit ont été influencés par toutes sortes d'informations sur les réseaux sociaux. Il arrive beaucoup de drames dans le monde scolaire. Le délégué soutient qu'il faut demander aux autorités d'aller rassurer les étudiants. Il est très important de communiquer avec les enfants.

Un délégué soutient qu'il est rassurant de constater que les corps policiers ont pris ces menaces au sérieux. Les parents peuvent rassurer les enfants et les inciter à dénoncer les gestes de violence ou les menaces. Il faut être à l'écoute des jeunes pour qu'ils aient envie de parler lorsque de telles situations surviennent.

Un délégué mentionne que huit écoles, dont la sienne, ont été concernées par ces menaces. Il estime que cette situation fut difficile et stressante pour les enfants et les parents. Son établissement a immédiatement travaillé avec la police et le CSSMB. Le directeur de l'école a rapidement fait parvenir un courriel à tous les parents. D'autres courriels ont suivi. Beaucoup d'interventions visant à éduquer les enfants pour éviter que ce genre de situation ne se répète seront menées à l'école. Le directeur a assuré que des professionnels seraient disponibles pour parler avec les jeunes. Le délégué souligne que le directeur de son établissement continue de travailler sur cette question.

Un délégué mentionne avoir soumis une demande au CSSMB, il y a trois ans, pour avoir des cours de communication pour les enfants. Il estime que de tels cours sont primordiaux présentement. Les réseaux sociaux sont une variable qui n'existait pas à l'époque où les parents étaient sur les bancs d'école. Il faut des experts en informatique pouvant guider les jeunes. Il faut corriger cette problématique à la base.

Un délégué soutient qu'il serait opportun d'utiliser les mêmes outils technologiques des jeunes, qui sont leurs outils de prédilection et qui sont malheureusement utilisés à des fins néfastes, pour renverser la situation. Une responsabilisation des parents doit être faite. Des enseignements à ces parents et une campagne via les réseaux sociaux sont nécessaires. Cela prend aussi des experts à l'externe. Plusieurs conférenciers sont en mesure de communiquer avec les enfants.

Un délégué déclare que les parents doivent faire de la prévention et sortir de la théorie. Un délégué mentionne que ce point l'interpelle car on parle d'inciter les enfants à dénoncer et qu'on manque d'outils. Il raconte qu'un enfant a causé beaucoup de problèmes d'intimidation avec de graves actes de violence à son école primaire. L'enfant en question est toujours là et continue ses actes de violence tandis que les enfants n'osent plus le dénoncer. C'est comme si la violence dans une école primaire était acceptable et qu'on ne peut rien faire car il n'y a pas assez de personnel de soutien, de TES ou de psychologues. Le directeur de l'école ne peut pas renvoyer l'enfant car il a droit à l'éducation. L'enfant en question a détruit 10 vies d'enfants. Le délégué déclare ne plus savoir quoi faire en tant que parent; son fils doit maintenant consulter un psychologue. La dénonciation ne fonctionne pas dans les écoles primaires. Des écoles spécialisées existent pour ces enfants-là. C'est à la direction d'établissement de faire appel au CSS pour régler le problème et pour les transférer. Il faut faire appel au DGA ou soumettre des plaintes au service des plaintes du CSS.

Madame la vice-présidente mentionne qu'on assiste clairement à un manque de ressources. Un délégué demande s'il serait possible d'exiger que des actions de transfert soient portées par la direction d'établissement. Le délégué évoque un problème au niveau de l'éducation de ces enfants.

Madame la vice-présidente demande si la protectrice de l'élève ne pourrait pas protéger ses enfants. Un délégué soutient qu'il faut d'abord soumettre une plainte avant de passer par la protectrice de l'élève.

Un délégué propose que le point soit remis à l'ordre du jour des prochaines rencontres du CP. Il pense que la ligne est actuellement très fine entre la stabilité émotionnelle et le rationnel. Il considère que le CP doit jouer un rôle beaucoup plus actif.

Un délégué mentionne que le CSS a participé à l'élaboration d'un guide sur la santé mentale. Beaucoup de choses sont publiées et pas nécessairement mises en application. Un délégué déclare qu'il pourrait porter ce dossier au CA du CSSMB pour que cela devienne quelque chose de plus structurant.

Un délégué mentionne que le guide de santé mentale en milieu scolaire a été lancé cet automne. Il a été présenté à toutes les équipes-écoles. Il serait intéressant qu'un psychologue du CSS en fasse la présentation au CP.

17.2. COMMUNICATION

Un délégué déclare que l'information donnée aux parents, lorsqu'il s'agit d'une question de santé publique et de sécurité, doit l'être en français et en anglais. Madame la vice-présidente mentionne que le CP va attendre la réponse de monsieur Lauzon au commentaire émis lors de son intervention. Elle pense que l'information devrait être transmise dans les deux langues. Elle ne sait pas si les écoles ont le droit d'envoyer des communications en anglais ou si c'est au CSS de le faire.

Un délégué soutient que des modèles sont disponibles pour les écoles anglophones. La campagne de vaccination à son école a été un fiasco car la majorité des parents n'a pas compris la procédure d'inscription. Toutes les autres communications de l'école sont accompagnées d'un lien *Google Translate*. La barrière de la langue ne saurait constituer un frein au niveau des communications entre l'école et le parent. Le message n'est pas passé pour la campagne de vaccination à cause de la barrière de la langue et la faute n'incombe pas au CSSMB mais à la Santé publique qui est passée à côté du bateau. Un délégué mentionne que la direction de son établissement ajoute un lien vers un outil de traduction en 4 ou 5 langues en haut de ses communiqués importants. Madame la vice-présidente mentionne que cette façon de procéder pourrait peut-être être suggérée dans les CÉ. Un délégué mentionne que certains parents ne savent pas comment fonctionne cette technologie permettant la traduction.

Un délégué mentionne que la direction de son établissement organisait une rencontre pour les parents immigrants ne parlant pas bien le français et présentait un logiciel faisant la traduction. Il ajoute qu'il y a quelque chose que pourrait faire le CSSMB afin que cela soit uniformisé dans les écoles et qu'il apportera ce point au CA.

Un délégué indique qu'une travailleuse sociale de son quartier envoie plusieurs communications pour aider les parents rencontrant des difficultés avec la langue. Il pense que les outils sont déjà disponibles. Demander à la direction d'école de fournir des formations aux parents est un peu poussé. Un délégué mentionne que le Comité innovation et communication pourrait réfléchir à la question pour aider ces parents.

17.3. TÉLÉSURVEILLANCE DES ÉCOLES

Un délégué indique qu'une importante tempête de verglas accompagnée de vent a causé des pannes d'électricité dans l'Ouest de l'île. Son école a été privée d'électricité toute la journée de dimanche, ce qui n'avait toujours pas été rétablie le lundi matin. Aucune communication n'a été faite aux parents. La directrice de l'école, les enseignants et les enfants sont arrivés à l'école malgré l'absence d'électricité. Le délégué précise que la situation a été très bien gérée par l'école et qu'il ne faisait

heureusement pas trop froid dehors. Toutes les écoles sont équipées d'un système de télésurveillance. On aimerait que la direction du CSS explique s'il n'y aurait pas aussi une surveillance au niveau de l'alimentation électrique. L'école ne pouvait plus communiquer avec les parents à cause du manque d'électricité et a dû demander au CSS d'envoyer des messages d'urgence par courriel leur demandant de venir reprendre les enfants à midi. Le délégué s'explique mal tout ce qui a été dit à l'heure de la télésurveillance et voudrait demander au CSS s'il y aurait moyen de mieux gérer une situation semblable à l'avenir. Madame la vice-présidente déclare que cette situation sera soumise au prochain DGA qui visitera le CP et il lui sera demandé s'il ne serait pas possible de prévenir les parents d'avance dans ce genre de situation.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : 20 JANVIER 2022

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 55.

Madame Tania Naim
Vice-présidente du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 16 DÉCEMBRE 2021 – CP

/rm